



Prejudice moral apres classement sans suite

Par **vince59610**, le **01/09/2011** à **11:54**

Bonjour,

En mai 2011, j'ai été victime de dégradations sur mon véhicule (1568€ de préjudice matériel) -
Les auteurs ont été identifiés (2 mineurs)-

Le premier est mis en examen et le deuxième a été convoqué à la maison de la justice et du droit pour un rappel à la loi -

Ma question est : Comment obtenir réparation du préjudice moral par le mis en cause où son civilement responsable si celui ci a eu un classement sans suite après un rappel à la loi.

merci par avance

M MAZUREK